



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

Objet : Approbation du
procès-verbal du
25/04/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2025

N°1

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie

Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, M. GIMENO Michel

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame RADURIAU Linda, 3e adjointe a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric

Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Monsieur ALZIEU Marc

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉ :

M. MITTENAERE Johnny

Mr BOUCHET Joël

Secrétaire de séance :

Monsieur ALZIEU Marc a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire propose, rappelle que conformément aux règles qui encadrent le déroulement des séances, il convient d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Madame le Maire consulte les élus en présence pour savoir si des observations ont été adressées, en l'absence d'observation, Madame le Maire, interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques de dernière minute.

L'assemblée ne relevant aucune anomalie.

Madame le Maire est autorisée à procéder à la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire

TOLUAFE Sylvie

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr